



## Editorial

Cette année, « Dreamnight at the zoo » avait pour partenaire notre organisation ; nous étions 16 parcs en France et plus de 300 000 enfants avaient été invités dans le monde. Nous avons vécu une fois de plus un moment magique qui nous met face à ce monde du handicap et de la maladie.

Cette année, à Pont-Scorff, nous avons des parrains d'un soir qui accompagnaient les invités et parmi ces accompagnateurs se trouvaient une trentaine d'élèves d'un collège et une vingtaine de lycéens, une grande première pour eux et nous, et, c'est là que nous voyons combien nous sommes handicapés devant ce type de population.

A ceux qui ont rejoint les zoos français dans cet événement, à ceux qui souhaitent y participer le 5 juin 2009, je souhaite la bienvenue, et à ceux qui ont quelques craintes dans l'organisation de cette soirée, nous pouvons vous accompagner.

La formation : notre syndicat organise plusieurs formations sur l'année, le nombre d'inscrits est de 42 salariés, c'est excellent ! Une formation pose question, c'est celle sur le « fusil hypodermique ». Je veux rassurer les vétérinaires, il n'a jamais été question de faire leur travail, encore moins d'inventer des potions magiques, simplement de former et d'informer des soigneurs pour qu'ils comprennent et qu'ils sachent expliquer aux visiteurs qui les interrogent (c'est un partage du savoir) un vétérinaire devrait en être le formateur...

Alain Le Héritte  
Président du SNDPZ

## Conseil d'administration

Le dernier conseil d'administration a eu lieu au Zoo de Vincennes le 29 avril dernier, et, nous remercions sa directrice, Christine Morrier, de son accueil.

Rapprochement avec l'AFPZ :

Alain Le Héritte nous indique que le conseil d'administration de l'AFPZ n'a pas validé l'idée de fusion entre les deux associations, ce que nous regrettons vivement au sein du SNDPZ.

J-J. Boisard propose d'envisager la création d'une fédération qui pourrait regrouper le SNDPZ et l'AFPZ, mais également toutes les associations liées à la profession telles que l'AFVPZ, la CEPA, l'AFSA et éventuellement l'UCA. Cette fédération aurait l'avantage de mettre des moyens en commun et d'essayer de regrouper l'ensemble de la profession sans supprimer leur existence légale. La fédération impliquerait de se mettre d'accord et de parler d'une seule voix lors de négociations communes, mais, face au Ministère, chaque association serait considérée comme une entité à part entière.

J-M. Charpentier propose de continuer d'avancer sur l'évolution du SNDPZ comme prévu lors de la dernière assemblée générale de Spay, en juin 2007, avant que la fusion ne soit envisagée. Tout le monde semble d'accord avec ce projet : nous ne pouvons plus attendre une éventuelle fusion ou la mise en place d'une fédération pour réaliser ce que nos adhérents souhaitent : à savoir la modification de nos statuts pour devenir une association de parcs, ce qui

nous permettra de négocier la modification les conventions collectives. Les démarches sont d'ailleurs bien avancées sur ce point. La nouvelle structure pourrait s'appeler "Société Nationale Des Parcs Zoologiques" ce qui permettrait de conserver le même sigle en nous libérant de l'appellation "syndicat" qui empêche l'adhésion de structures publiques. Cette nouvelle organisation disposerait d'un collège pour les établissements publics et d'un collège pour les établissements privés. Les adhésions individuelles de cadres d'établissements zoologiques resteraient possibles sans qu'ils ne disposent toutefois du même droit de vote que les établissements. Nous allons continuer ensemble sur les dossiers qui nous tiennent à coeur : la formation professionnelle et l'évolution du certificat de capacité. Nous allons accompagner les petites structures afin de les aider dans leur évolution.

Emmanuel Lemonnier  
Secrétaire du SNDPZ